

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le sixième (6^e) jour du mois de juillet 2015, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :
Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que monsieur Réjean Hébert, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont absents messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey et Claude Poulin.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 15-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point suivant :

9.2 Confection de billets de courtoisie.

Rés # 15-07-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2015

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 15-07-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2015

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 juin 2015, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 15-07-07 AIDE FINANCIÈRE À LA SDEDS POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE la Société de Développement Économique et Durable de Saint-Siméon, parmi ses mandats, est gestionnaire du quai de Port-au-Persil de même que des infrastructures de la patinoire et du terrain de tennis ;

POUR CE
MOTIF sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au montant de 17 000 \$ à la Société de Développement Économique et Durable de Saint-Siméon (SDEDS) pour l'année financière 2015, tel que le budget présenté.

Rés # 15-07-08 SIGNATURE DES CHÈQUES ET DES DOCUMENTS EN L'ABSENCE DU MAIRE ET /OU DU MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Réjean Hébert à signer tout chèque ou autre document en rapport avec ses fonctions en cas d'incapacité d'agir de la part du maire ou du maire-suppléant pour le mois de juillet 2015. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c. Caisse populaire Desjardins de Saint-Siméon.

Rés # 15-07-09 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL "PAARRM"

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande d'aide financière présentée dans le cadre du « programmes d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) », au montant de 20 000 \$.

Les travaux ciblés sont les rues de Commissaires et Guérin.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

NOTE CERTIFICAT DE QUALIFICATION D'UN EMPLOYÉ

Monsieur le maire Sylvain Tremblay fait mention au conseil municipal de la qualification de M. Dave Harvey en rapport avec « le traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution d'eau potable » et celui-ci en profite pour offrir, au nom du conseil municipal, ses félicitations à M. Harvey.

Rés # 15-07-10 CONTRAT D'INSTALLATION DES LUMINAIRES DE RUE À "DEL"

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions, relativement à l'*installation des luminaires de rue à "DEL"*, des entreprises suivantes :

- Arthur Roussel inc.
- Alexandre Couturier & Fils inc.
- Turcotte (1989) inc.
- Entreprise d'Électricité Gikar inc.

ATTENDU QUE l'entreprise "*Arthur Roussel inc.*" a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à l'*installation des luminaires de rue à "DEL"* à l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit "*Arthur Roussel inc.*", selon l'offre déposée en date du 23 juin 2015, au montant de 10 471,93 \$, taxes incluses.

Le devis, comprenant le bordereau de soumission signé, constitue le contrat d'achat.

Que monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou la directrice générale, Mme Sylvie Foster sont autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

Rés # 15-07-11 AJOUT DE DEUX (2) LUMINAIRES DE RUE

Sur recommandation du comité MADA, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'ajout de deux (2) luminaires de rue aux endroits suivants :

- un entre le 645 et le 681 rue Saint-Laurent ;
- un en face du 720 rue Saint-Laurent.

Rés # 15-07-12 CORRECTION DE LA PROBLÉMATIQUE DE FACTEUR DE PUISSANCE AU POSTE DE POMPAGE DU 249 RUE SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) prix, relativement à la *correction du facteur de puissance au poste de pompage d'assainissement situé au 249 rue Saint-Laurent*, soit de la part des entreprises suivantes :

- Alexandre Couturier & Fils inc.
- Électricité Réjean Savard inc.
- Entreprises d'électricité Cap-à-l'Aigle inc.
- Asselin Électrique inc. ;

ATTENDU QUE l'entreprise *Asselin Électrique inc.* a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à la " *correction du facteur de puissance au poste de pompage d'assainissement situé au 249 rue Saint-Laurent* " à l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit " *Asselin Électrique inc.* ", selon l'offre déposée en date du 19 mai 2015, au montant de 3 443,50 \$, taxes incluses.

**Rés # 15-07-13 EMBAUCHE D'UNE DESIGNER POUR L'AMÉNAGEMENT DE
DIVERS EMPLACEMENTS MUNICIPAUX**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Mme Gabrielle Ouellet-Fortin, designer de l'environnement, pour procéder à la confection de plans d'aménagement, réalisés en deux (2) phases, pour les emplacements municipaux suivants :

- Phase I : - Place Modesto-Zadra
 - le bassin de rétention des eaux pluviales à l'intersection des rues Bergeron et Saint-Léon ;
- Phase II : - l'intersection des rues de la Fabrique et Saint-Laurent
 - l'emplacement des containers à ordures et de récupération au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay.

Les travaux de la Phase I, réalisés en 2015, sont estimés à 4 295,00 \$ (plus taxes).

**Rés # 15-07-14 DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE ENSEIGNE DANS LE
PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 26 juin 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de mise en place d'une enseigne à la propriété sise au 490 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996 86 4077), celle-ci ne cadrant pas avec le milieu bâti de Port-au-Persil.

Rés # 15-07-15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 15-02 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 26 juin 2015;

POUR CE MOTIF sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 15-02, au propriétaire du lot 5-Partie, du Rang II Sud-Ouest au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5106 74 1539), aux fins de réputer conforme la construction d'un garage dans la cour avant, alors que l'article 6.2.4 du Règlement de zonage numéro 196 stipule que « les garages détachés sont autorisés dans les cours arrières et latérale ».

Rés # 15-07-16 APPUI AU GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS DE CHARLEVOIX INC., RELATIVEMENT AU TRANSPORT DU TREMBLE À RIVIÈRE-BLEUE

ATTENDU QUE depuis quelques années les volumes de tremble et de peuplier au Témiscouata ont beaucoup diminué;

ATTENDU QUE la région de Charlevoix dispose de bons volumes de ces espèces d'arbres ;

ATTENDU QUE le Groupement des propriétaires de Boisés privés de Charlevoix inc. et la Scierie NBG de Rivière-Bleue sont présentement en discussion en vue d'établir un partenariat d'affaires;

ATTENDU QUE le Groupe NBG possède déjà toute l'expertise reliée à la transformation du tremble et du peuplier;

ATTENDU QU' une telle entente aurait des retombées considérables sur les deux rives, telle la consolidation, voir même la création d'emplois et l'augmentation de l'achalandage au Traversier Rivière-du-Loup / Saint-Siméon;

ATTENDU QU' une vingtaine d'emplois pourrait être aussi créés du côté du Groupement des propriétaires de Boisés privés de Charlevoix inc.;

ATTENDU QUE pour l'instant, quelques livraisons de tremble et de peuplier sont effectuées annuellement à partir de la rive nord, la majeure partie des livraisons transitant par Québec, le volume transporté étant trop faible pour justifier un service de traversier à l'année;

ATTENDU QUE le transport de ce bois via le service de traversier aurait un impact plus que positif du côté environnemental, réduisant de beaucoup les gaz à effet de serre;

ATTENDU QU' une telle entente pourrait avoir de nombreux avantages dans les deux régions et qu'elle pourrait même rentabiliser un service à l'année du traversier entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon dispose d'un territoire lui permettant de procéder à l'entreposage de ce bois avant d'en faire le transfert pendant des périodes moins achalandées du service de traversier;

POUR CES

MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer les démarches entreprises par le *Groupement des propriétaires de Boisés privés de Charlevoix inc.* dans son projet de partenariat avec la *Scierie NBG de Rivière-Bleue* dans le dossier de la transformation du tremble et du peuplier en provenance de Charlevoix.

c.c. - M. Jean d'Amours, Député de Rivière-du-Loup—Témiscouata, Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

- Mme Caroline Simard, Députée provinciale de Charlevoix-Côte de Beupré et adjointe parlementaire du premier ministre (volets jeunesse et petite enfance et lutte contre l'intimidation)
- M. François Désy, Président de la Société des Traversiers du Québec
- Clarke Transport inc.
- Ville de Rivière-du-Loup
- Groupement des propriétaires de Boisés privés de Charlevoix inc.
- M. Laurent Lessard, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
- MRC de Rivière-du-Loup
- Chambre de Commerce de Charlevoix
- Chambre de commerce du Transcontinental
- Scierie NBG de Rivière-Bleue

Rés # 15-07-17 PISTE CYCLABLE SUR TERRE BATTUE ENTRE SAINT-SIMÉON ET BAIE-STE-CATHERINE

- ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable des subventions concernant les pistes cyclables au Québec ;
- ATTENDU QUE le vélo-tourisme est une activité économique importante;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon est un carrefour naturel entre quatre (4) régions, soit Charlevoix-Québec, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine est une destination pour les croisières aux baleines les plus importantes au Québec;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine prépare un projet de lien avec la Municipalité de Tadoussac, soit *Le Parcours des Berges*;
- ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a comme projet de créer un parc national entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine le long du fleuve Saint-Laurent;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, avec la MRC de Charlevoix-Est, prépare un projet sur le territoire de Pointe-aux-Alouettes, lieu historique du premier traité avec cinq (5) nations autochtones, qui entre autre chose permis de fonder la Ville de Québec;
- ATTENDU QUE le circuit de la *Route Verte*, dans le secteur de la Route 170, commençant à Saint-Siméon, a déjà été complété;
- ATTENDU QU' une piste cyclable a été réalisée dans le secteur de la Municipalité de Sacré-Coeur;
- ATTENDU QU' il y a près de 350 000 touristes qui visitent annuellement ce secteur;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'est donnée le mandat de développer son territoire selon un plan stratégique pour un développement durable afin d'assurer une bonne qualité de vie à ses citoyens et aux générations futures;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite maintenir son attractivité comme destination touristique de choix ;

ATTENDU QUE ce secteur est situé en partie sur des terres publiques ;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande, par la présente, au Ministère des Transports du Québec :

- d'évaluer, par une étude, un tracé pour réaliser une piste cyclable sur terre battue entre la Municipalité de Saint-Siméon et celle de Baie-Sainte-Catherine et les coûts pour sa réalisation;
- d'améliorer le carrefour entre la Route 138 et le réseau de la Route 170 pour les connecter.

QUE le Gouvernement du Québec évalue et prenne les moyens nécessaires pour favoriser des aires d'arrêts pour les cyclo-touristes.

- c.c.
- Mme Lisa Raitt, Ministre des Transports du Canada
 - Madame Caroline Simard, députée de Charlevoix – Côte de Beauré
 - M. Robert Poëti, Ministre des Transports du Québec
 - M. Jonathan Tremblay, député fédéral de Charlevoix
 - MRC de Charlevoix-Est
 - SADC de Charlevoix et de la Côte-de-Beauré
 - Vélo-Québec.

Rés # 15-07-18 ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS SUITE À DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 128 (BIBLIOTHÈQUE)

Il est proposé par madame Diane Dufour, appuyé par madame Simone Lepoutre et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de *Financière Banque Nationale inc.* pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2015 au montant de 354 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 128. Ce billet est émis au prix de **98,35800** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

13 800 \$	1,75000 %	13 juillet 2016
14 200 \$	1,90000 %	13 juillet 2017
14 500 \$	2,00000 %	13 juillet 2018
14 900 \$	2,10000 %	13 juillet 2019
297 000 \$	2,25000 %	13 juillet 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Rés # 15-07-19 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite émettre par billet un montant total de 354 400 \$;

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
128	354 400 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Il est proposé par madame Diane Dufour, appuyé par madame Simone Lepoutre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU' un emprunt par billet au montant de 354 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 128 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 13 juillet 2015 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;


QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	13 800 \$
2017	14 200 \$
2018	14 500 \$
2019	14 900 \$
2020	15 200 \$ (à payer en 2020)
2020	281 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Siméon émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juillet 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 128, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés # 15-07-20 ADOPTION DU TABLEAU COMBINÉ

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du *sommaire du tableau combiné* relatif au refinancement du règlement numéro 128 :

		Affaires municipales et Occupation du territoire Service de l'information financière et du financement	
SOMMAIRE DU TABLEAU COMBINÉ			
Municipalité/organisme:	15058 M Saint-Siméon		
No du financement :	5		
Date de l'émission:	13 juillet 2015		
Nbre de règlements refinancement:	0	Montant refinancement:	0 \$
Nbre de règlements nouvel argent:	1	Montant nouvel argent:	354 400 \$
Nbre de règlements total:	1	Montant total de l'émission:	354 400 \$
Règlements faisant l'objet:	128		
	de la présente émission		

Rés # 15-07-21 AMENDEMENT AUX RÉSOLUTIONS # 14-11-19, # 15-03-24 ET # 15-04-30, RELATIVES AUX PAIEMENTS 1, 3 ET 4 POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender les résolutions ci-dessous, de la manière suivantes :

N° de résolution	Modification
14-11-19	Le chiffre inscrit au dernier paragraphe sera « 44 800,37 \$ ».
15-03-24	Le chiffre inscrit au premier paragraphe sera « 101 646,73 \$ ».
15-04-30	Le chiffre inscrit au premier paragraphe sera « 65 665,33 \$ ».

Rés # 15-07-22 PROJET LE PARCOURS DES BALEINES

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme *Klaxon Muséo* pour monter et présenter un projet dans le cadre du programme de Stratégie Maritime (volet tourisme) du gouvernement du Québec.

Les principaux objectifs du projet intitulé *Le Parcours des Baleines*, qui se déroulera dans les secteurs de Port-au-Saumon, Port-au-Persil, Saint-Siméon et Baie-des-Rochers, sont :

1. confection d'aires de contemplation ouvertes vers le fleuve et des sentiers aménagés de trottoirs qui seront habités de modèles hyper réalistes en 3D des mammifères marins les plus observés dans les eaux de Charlevoix;

2. l'installation, sur le traversier reliant Rivière-du-Loup et Saint-Siméon, d'un aquarium virtuel (écran mural) permettant de voir, dans leur élément, les mammifères marins de Charlevoix et surtout d'entendre les sons qu'ils produisent;
3. de créer, en bordure de la plage de Saint-Siméon, un espace réunissant des morceaux d'anatomie de mammifères marins en format réel (cœur, œil, vertèbres, etc.);
4. l'installation, dans la gare fluviale de Saint-Siméon, des modèles réduits de mammifères marins suspendus au plafond;
5. une application mobile ciblant les sites significatifs liés à l'occupation amérindienne, viking ou basque et proposant une interprétation historique.

Le mandat accordé à la firme *Klaxon Muséo* sera de 3 500 \$ (plus taxes, incluant les frais de déplacement), selon leur proposition présentée séance tenante, pour un mandat de soixante-dix (70) heures de travail par deux (2) personnes ressources.

La présentation de ce projet est conditionnelle à ce que toutes les autorisations auprès des instances concernées aient été obtenues et au respect des normes relatives aux soumissions dans les municipalités.

Rés # 15-07-23 REMANIEMENT DU PERSONNEL DU CAMPING

ATTENDU QUE le responsable du camping municipal est en convalescence depuis le 14 juin, pour une durée approximative de trois (3) mois ;

ATTENDU QU' il nous faut donc procéder à un remaniement du personnel pour s'adapter à la situation ;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un remaniement du personnel du camping municipal, en attendant le retour du responsable, de la manière ci-dessous :

- M. Yan Tremblay agira comme responsable ;
- M. Jean-François Tremblay comme responsable adjoint.

Les conditions de travail seront majorées d'un commun accord entre les parties.

Rés # 15-07-24 DISPOSITION DU DERNIER EXERCISEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon n'a pas été en mesure de se départir du dernier exerciceur en sa possession lors de la vente de garage du 20 juin dernier;

POUR CE MOTIF Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de disposer du susdit exerciceur.

**Rés # 15-07-25 COMMANDITE AUPRÈS DE FÉDÉRATION DES VILLAGES
RELAIS ET DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer une commandite à la Fédération des Villages relais et à la ChantEauFête de Charlevoix.

Celle-ci consistera à trois (3) nuitées consécutives dans la tente boréale du camping municipal, comprenant le bois de chauffage. L'offre est valide jusqu'au 30 juin 2016, sauf pendant la période comprise entre le 17 juillet et le 16 août 2015. Les gagnants devront communiquer au préalable avec le responsable du camping municipal pour réservation selon la disponibilité. Ne sont pas inclus dans le susdit forfait, les repas et la literie. Le tout représente une somme de 300 \$ plus taxes par forfait.

Rés # 15-07-26 CONFECTION DE « BILLETS DE COURTOISIE »

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la confection de « billets de courtoisie » pour notre municipalité. Ceux-ci pourraient être accrochés aux poignées de porte d'une résidence lors de l'absence du propriétaire, pour signaler le passage d'un employé municipal et la raison de la visite.

Rés # 15-07-27 INSTALLATION DES ENSEIGNES DE RUES

ATTENDU QUE l'entreprise chargée de la confection et de l'installation des enseignes de rue de notre municipalité, soit « Publimage », avait jusqu'au 19 juin 2015 pour finaliser l'installation de celles-ci ;

ATTENDU QUE le devis prévoyait une pénalité de 200 \$ pour chaque jour de retard au susdit contrat;

ATTENDU QU' en date du 6 juillet 2015, lesdites enseignes ne sont toujours pas installées;

ATTENDU QUE la Municipalité est prête à accorder un délai d'installation supplémentaire étant donné que la période de dégel de cette année;

POUR CES
MOTIFS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'entreprise *Publimage* de procéder gratuitement à l'installation des dix (10) poteaux supplémentaires de la rue du Festival, en compensation du retard d'installation des enseignes de rue.

CORRESPONDANCE :

- REQUÊTE DE JEUNES PARENTS

Installation de nouveaux modules de jeux au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay.

- **RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**
Demande de permis d'alcool pour l'établissement « Casse-croûte chez Laurie ».
- **ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX**
Remerciements pour le prêt d'un local pour le service d'impôt bénévole.
- **PROMUTUEL ASSURANCE**
Réclamation de dommage à une propriété, suite à un refoulement d'égout.
- **MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**
Confirmation de notre adhésion au service « PerLE ».
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
Refus de notre demande de prolongement de la zone de limite de vitesse de 50 km/h sur la route 170.
- **OFFRES DE SERVICES :**
 - o M. Patrick Lapointe (camping)
 - o M. Salah Naili (urbanisme).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 42 et prend fin à 19 h 43.

Rés # 15-07-31 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 44.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint